

Le candidat doit être muni des instruments traditionnels de géométrie (équerres, rapporteur, règle graduée...). L'usage des calculatrices est régi par note de service.

Évaluation

L'épreuve est corrigée par un enseignant de mathématiques à l'aide d'une grille critériée.

III. Épreuve ponctuelle terminale d'éducation physique et sportive, santé-sécurité

Nature et objectifs

Cette épreuve pratique et orale, a pour but de vérifier l'atteinte des objectifs, l'acquisition des compétences et des connaissances associées, présentés dans le module MC3 : "Éducation physique et sportive, santé et sécurité".

A partir de deux activités physiques et sportives choisies par le candidat, l'épreuve consiste dans la réalisation, identification et appréciation, enfin l'organisation et la gestion de ces activités. L'accent est mis sur la réalisation c'est-à-dire la performance ou le niveau pratique.

Modalités

La partie pratique porte dans chacune des deux activités, sur la maîtrise d'exécution et la performance. Cette partie est évaluée sur 15 points.

La partie orale porte sur la vérification des connaissances liées à l'activité évaluée (par exemple : règlement, règles d'action dans l'activité, notion de sécurité, de santé, de prévention des accidents...). Elle ne nécessite pas de préparation et n'exécède pas 5 minutes. Elle est évaluée sur 5 points.

Évaluation

Elle est assurée par un enseignant d'éducation physique et sportive.

IV. Épreuve ponctuelle terminale "Monde actuel"

Objectif

Cette épreuve a pour but de vérifier l'atteinte des objectifs et l'acquisition des compétences présentées dans le module MC4 "Monde actuel".

Épreuves